

Article 6. - TARIFS ET PAIEMENT**6.1 Domaine.**

Sauf dispositions contraires aux Conditions Particulières du contrat les conditions tarifaires suivantes s'appliquent à l'ensemble des produits et services de Castle IT (abonnements et options diverses).

6.2 Tarifs.**6.2.1 Tarifs initiaux.**

Les tarifs en vigueur sont ceux disponibles sur demande, auprès de Castle IT. Pour chaque contrat souscrit, les tarifs applicables sont ceux mentionnés dans le devis. Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises sauf indication contraire et sont payables en euro.

6.2.2 Modification des tarifs.

Castle IT se réserve la possibilité de modifier ses prix à tout moment sous réserve d'en informer par courrier électronique au moins un mois à l'avance le CLIENT si les nouveaux tarifs hors taxes lui sont moins favorables.

Dans cette hypothèse, le CLIENT disposera d'un mois à compter de la réception du courrier électronique pour résilier, par courrier RAR, le contrat sans pénalité. La date et les effets de la résiliation sont ceux détaillés à l'article 5.3 des présentes Conditions Générales. A défaut de courrier de résiliation dans le délai d'un mois le CLIENT est réputé avoir irrévocablement accepté les nouveaux tarifs qui s'appliqueront alors immédiatement.

Castle IT se réserve par ailleurs le droit de répercuter sans délai toute nouvelle taxe ou toute augmentation des taux des taxes existantes ainsi que toute variation de l'indice du prix de l'électricité.

6.3 Conditions de Paiement.

Toute période commencée est due. Les abonnements forfaitaires sont facturables à compter du jour de la mise à disposition effective du service dans les conditions suivantes :

- Le premier mois d'abonnement est payable à terme échu le 1er jour du mois suivant et est au prorata entre le jour de la mise en service effective et le dernier jour calendaire du mois.
- Les frais d'accès aux services sont payables le 1er jour du mois suivant le jour de la mise en service effective.
- L'abonnement, en dehors du 1er mois, est payable à terme à échoir au 1er jour de chaque mois.

Castle IT se réserve le droit, en cours de période mensuelle de facturation, d'émettre une facture intermédiaire, notamment à la suite d'un incident de paiement, de la modification de tout ou partie du contrat ou en cas de procédure collective du CLIENT.

6.4 Défaut de paiement.**6.4.1 Suspension des services.**

Sans préjudice des dispositions de l'article 5.3 des présentes conditions générales toute somme non réglée, tout impayé (rejet des prélèvements) et tout retard de paiement de tout ou partie du prix mis à la charge du CLIENT entraînera une relance par courriel tous les 7 jours calendaires. Cette notification sera adressée au contact de facturation qui a été renseigné par le CLIENT (adresse de courriel à actualiser sous la responsabilité du CLIENT). A compter de la 3ème relance, et sans régularisation intégrale à l'issue d'un délai de 7 jours calendaires suivant cette 3ème relance, Castle IT se réserve le droit de suspendre tout accès aux services (abonnement(s) et option(s)) souscrits par le CLIENT défaillant.

Le CLIENT reste débiteur de l'intégralité du prix convenu pendant la suspension des services. Castle IT informera le CLIENT de cette suspension immédiate des services par courrier RAR et lui par ailleurs rappellera la faculté de résiliation du contrat pour défaut de paiement telle qu'envisagée à l'article 5.3 des présentes Conditions Générales.

Dans le cas où aucune contestation ou régularisation intégrale du paiement du prix et frais n'intervient dans le délai de 3 mois à compter du 1er jour de retard de paiement Castle IT se réserve la possibilité de couper le(s) service(s) souscrits de manière définitive et de supprimer de manière définitive toutes données stockées dans le cadre des services souscrits.

6.4.2 Remise en service.

La remise en service des prestations dont l'accès a été suspendu sera effectuée dès paiement intégral du prix et des frais dont le CLIENT est débiteur.

6.4.3 Frais, majorations et pénalités.

Dans le cas où le paiement des sommes dues n'est pas réalisé dans les conditions de l'article 6.3 des présentes Conditions Générales de Vente, le montant dû sera majoré d'une indemnité de 40 € correspondant aux frais de gestion des impayés. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Castle IT peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. Les sommes dues produisant intérêts au taux de 10% à compter du 1er jour de retard dans le paiement.

Le CLIENT ne pourra se prévaloir d'aucune indemnisation de quelque nature qu'elle soit du fait de l'interruption du (des) service(s) suite à un défaut de paiement.

6.4.4 Contestation de factures

En cas de désaccord sur le montant facturé, le CLIENT dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de la facture pour notifier par courrier RAR à Castle IT son désaccord accompagné de tous les justificatifs correspondants. A défaut la facture est réputée irrévocablement acceptée par le CLIENT. En cas de contestation le CLIENT s'oblige à payer sans délai les sommes non contestées.

Castle IT informera le CLIENT des suites qu'elle entend donner à cette contestation ; le rejet de la contestation par Castle IT rend immédiatement exigibles les sommes restant dues.

Article 7. - OBLIGATIONS DES PARTIES**7.1 Obligations de Castle IT.**

Castle IT s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour offrir au CLIENT la meilleure qualité de service et de sécurité dans le respect des normes professionnelles applicables. A ce titre Castle IT est débitrice d'une obligation de moyens.

Aucune responsabilité de Castle IT ne peut être engagée lorsque l'inexécution, mauvaise exécution retard dans l'exécution ou suspension du contrat provient d'une cause étrangère, cas fortuit ou de force majeure, fait d'un tiers ou fait du CLIENT lui-même.

Dans l'hypothèse où la responsabilité contractuelle de Castle IT devrait être reconnue les réparations auxquelles le CLIENT pourrait prétendre se limiteront aux seuls préjudices légitimes, directs, certains et personnels soufferts par le CLIENT et qui sont entrés dans le champ contractuel à l'exclusion de tout préjudice qualifiable d'indirect tel que la perte de chiffre d'affaire, la perte de clients, l'atteinte à l'image de marque du CLIENT etc...

En tout état de cause la réparation à laquelle le CLIENT pourra prétendre sera limitée dans son quantum au total des sommes que le CLIENT a versé à Castle IT pour l'exécution de la prestation qui s'est avérée défectueuse.

7.2 Obligations du CLIENT.

Outre le paiement du prix du (des) service(s) souscrit(s), le CLIENT s'engage à mettre en œuvre tous les moyens techniques, humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement et à l'exécution du contrat.

Il s'engage notamment à fournir promptement à Castle IT toutes les informations qui lui seront demandées dans le cadre de l'exécution du contrat, à apporter sa collaboration active à l'exécution du contrat, à mettre à disposition de Castle IT tous les moyens nécessaires (éléments techniques, fournitures etc...) à la mise à disposition du Service souscrit dans la mesure où les prestations et fournitures lui incombant conditionnement de manière déterminante la fourniture dudit service.

Il s'engage également à tenir sa situation actualisée à l'égard de Castle IT (notamment changement d'adresse postale ou de courriel et changement de coordonnées bancaires). Castle IT ne serait en effet être tenue pour responsable des conséquences préjudiciables que pourraient subir le CLIENT et/ou des tiers dans l'hypothèse où le CLIENT aurait omis d'actualiser sa situation.

Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur, et en particulier celles relatives à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et à la propriété intellectuelle, ainsi que les droits des tiers.

Le Client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

La responsabilité de Castle IT ne pourra en aucun cas être recherchée à cause d'une utilisation illicite, frauduleuse ou anormale des services par le CLIENT ; A cet égard, si Castle IT devait être appelée à une procédure judiciaire, pénale ou arbitrale, le CLIENT reconnaît d'ores et déjà qu'il la garantira de toutes condamnations pouvant être prononcées à son encontre.

Article 8. - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ.

8.1 Le CLIENT s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement ou par l'intermédiaire d'un tiers auquel il serait associé aux droits de propriété en cause.

8.2 En cas d'acceptation par le CLIENT de l'offre émise par Castle IT, la propriété du matériel vendu ne sera transférée au CLIENT qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. La charge des risques de détérioration, perte ou vol du produit sera en revanche transmise au CLIENT dès l'expédition du bien. Il devra en conséquence prendre toutes assurances nécessaires à la couverture desdits risques.

Article 9. - CESSION DE CONTRAT.

Castle IT est autorisée à céder ses droits et obligations au titre du présent contrat à toute entité détenue ou contrôlée directement ou indirectement par Castle IT. Elle est également autorisée à céder tout ou partie de ses droits dans le cadre d'une fusion, acquisition ou réorganisation de Castle IT, à toute entité à laquelle Castle IT cède une partie substantielle des actifs intéressants le présent contrat, ou à une de ses filiales.

Article 10. - DROIT D'ACCÈS ET DROIT D'OPPOSITION AU FICHIER INFORMATISE.

La communication d'informations relatives au CLIENT est effectuée dans le respect des obligations et droits précisés dans la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Dans ce cadre tout CLIENT dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant. Pour ce faire le CLIENT peut s'adresser par courrier ou courriel au Service CLIENT de Castle IT.

Par ailleurs, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'opposition à la cession à des tiers des informations nominatives détenues sur sa personne.

L'utilisation des adresses de courrier électronique à des fins commerciales autres que celles relatives aux informations délivrées sur les services proposés par Castle IT et ses filiales n'est effectuée que sur consentement exprès du CLIENT.

S'agissant de l'utilisation des informations délivrées sur les services proposés par Castle IT, le CLIENT peut faire valoir son droit d'opposition à l'exception des informations nécessaires au bon fonctionnement de la formule d'abonnement.

S'agissant de l'utilisation des autres données nominatives relatives au CLIENT, y compris les adresses postales, le CLIENT peut faire valoir son droit d'opposition à toute utilisation commerciale de celles-ci en s'adressant au service Client de Castle IT.

Castle IT informe néanmoins le CLIENT qu'elle a l'obligation de communiquer les informations relatives au CLIENT dans le cadre d'une réquisition judiciaire.

Article 11. - PUBLICITÉ ET PROMOTION.

Castle IT pourra à l'occasion de publicité, de manifestations, de colloques ou publications spécialisés sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au CLIENT ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou sa plaquette.

Article 12. - TOLÉRANCE.

Le fait que Castle IT ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou tolère un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprétée comme valant renonciation par Castle IT à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 13. - DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENTS DES LITIGES.

Les présentes Conditions générales ainsi que les conditions particulières et annexes sont soumises au seul droit français.

13.2 Sous réserve la qualité de commerçant du CLIENT, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales de vente et des conditions particulières et annexes seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de TOURS.

13.3 Dans l'hypothèse où le CLIENT est un consommateur il est informé de son droit de saisir un médiateur de la consommation (articles L.611-1 et suivants du Code de la Consommation).

Le simple fait de réserver en ligne ou de valider un devis vaudra acceptation pleine et entière des présentes conditions contractuelles.